Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

RÉGION
CHAMPAGNE
ARDENNE

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne

Séance du 06 février 2013
Avis n° 2013-2

Avis sur le projet de seconde liste locale d'évaluation des incidences Natura 2000, département de la Marne

Vu le projet de seconde liste locale d'évaluation des incidences Natura 2000 - département de la Marne, présenté par la DREAL Champagne-Ardenne,
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,
Après délibération lors de la séance du 06 février 2013,
Sur présentation de monsieur BECU D., rapporteur,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable sur la liste des items retenus pour la seconde liste locale d'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de la Marne.
Cet avis est assorti de la réserve qui figure dans l'article 2.

Article 2 :

Concernant le croisement des items retenus avec les sites Natura 2000 présents dans le département de la Marne, le CSRPN assortit cet avis favorable de la réserve suivante :

– En raison de la présence d'ouvrages militaires qui abritent des chauves-souris au sein du site Natura 2000 n°29 (Marais et pelouses du tertiaire au nord de Reims), les items suivants sont à retenir pour ce site :
  Item n°26 : Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés.
  Item n°27 : Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 15 MAI 2013

Le président du CSRPN

Daniel YON